

# RAPPORT ANNUEL

## SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE



### PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.



Restez en contact !



sur notre site internet :  
[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)



sur notre page Facebook :  
[www.facebook.com/montagnesdugiffre/](https://www.facebook.com/montagnesdugiffre/)

# ANNÉE

# 2021

## Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>5</b>
<b>1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 Territoire desservi</b> .....	<b>5</b>
1.1.1 Présentation du périmètre.....	5
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement.....	5
1.1.3 Déchets pris en charge par le service.....	6
<b>1.2 Répartition des compétences</b> .....	<b>8</b>
<b>1.3 Variation saisonnière</b> .....	<b>8</b>
1.3.1 Service de collecte des ordures ménagères.....	9
1.3.2 Déchèterie.....	9
1.3.3 Le tri sélectif.....	9
<b>1.4 Les effectifs</b> .....	<b>10</b>
<b>2 LA PREVENTION DES DECHETS</b> .....	<b>11</b>
<b>2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010</b> .....	<b>11</b>
<b>2.2 Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés</b> .....	<b>12</b>
<b>3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION</b> .....	<b>13</b>
<b>3.1 Organisation de la collecte en déchèterie</b> .....	<b>13</b>
3.1.1 Les tonnages.....	13
3.1.2 Jours et heures d'ouvertures.....	16
3.1.3 Fréquentations des déchèteries.....	16
3.1.4 Matériel.....	16
<b>3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères</b> .....	<b>17</b>
3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne.....	17
3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue.....	17
3.2.3 Fréquence de collecte.....	18
3.2.4 Matériel roulant de la CCMG.....	19
3.2.5 Autres Equipements.....	19
<b>3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs</b> .....	<b>19</b>
3.3.1 Pré-collecte.....	19
3.3.2 Collecte en camion grue.....	20
3.3.3 Fréquence de collecte.....	20
<b>3.4 La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie</b> .....	<b>21</b>
<b>3.5 La pré-collecte et la collecte des textiles</b> .....	<b>21</b>
<b>3.6 Le service entretien</b> .....	<b>22</b>
<b>3.7 Évolution de l'organisation de la collecte</b> .....	<b>23</b>
<b>3.8 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)</b> .....	<b>23</b>
<b>4 LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN</b> .....	<b>24</b>

4.1	Évolution des tonnages.....	24
4.2	Performance de collecte.....	26
5	LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN.....	28
6	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE.....	28
6.1	Service collecte de la CCMG.....	28
6.2	En déchèterie.....	28
6.3	Service pré-collecte de la CCMG.....	28
6.4	Autres engins.....	29
6.5	Service en délégation.....	29
<b>PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....</b>		<b>30</b>
7	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....	30
7.1	Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	30
7.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	32
8	BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....	33
8.1	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	33
8.2	Coût aidé du service public et niveau de financement.....	33
9	STRUCTURE DU COUT.....	34
9.1	Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus).....	34
9.2	Nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes).....	35
9.3	Répartition des charges, des produits et du financement.....	36
10	COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	37
10.1	Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)	37
10.2	Couverture des charges par les produits par flux.....	38
10.3	Coût des différents flux ramenés à la tonne.....	39
10.4	Répartition des charges par flux et par étape technique.....	40
11	ÉVOLUTION DES COUTS.....	41
11.1	Évolution des coûts tous flux confondus.....	41
11.2	Évolution des coûts par flux.....	41
11.3	Évolution des coûts par flux ramenés à la tonne.....	44

## SYNTHESE

## PREAMBULE

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise 2 objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes dans ce domaine et spécifiques au territoire concerné
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

La CCMG est engagée depuis 2019 dans une comptabilité analytique de ses coûts selon le référentiel de l'ADEME : Compta-coût.

Les données liées aux coûts, tonnages et performances de collecte de ce rapport sont extraites des matrices réalisées par la CCMG, contrôlées et validées par l'ADEME, puis partagées dans le référentiel national des coûts liés aux déchets : SINOE <https://www.sinoe.org/>

# PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

## 1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG

### 1.1 Territoire desservi

#### 1.1.1 Présentation du périmètre



**Communauté de Communes  
des Montagnes du Giffre  
(CCMG)**

Création au 1<sup>er</sup> janvier 2006

En 2021 :  
8 communes

22 055 habitants  
(population DGF)  
12 085 habitants  
(population INSEE)  
351 Km<sup>2</sup>

#### 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

La collecte des ordures ménagères s'effectue soit en porte à porte (via des bacs roulants), soit en points de regroupements (via des bacs roulants), soit en Points d'Apport Volontaires (via conteneurs semi-enterrés).

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles du territoire sont valorisées énergétiquement.

Les matériaux issus du tri sélectif (appelés « recyclables secs ») sont collectés exclusivement en Points d'Apport Volontaires.

La CCMG gère 1 déchèterie intercommunale située 4268 route de Samoëns à Taninges.

2 flux sont collectés hors déchèterie :

- Les cartons bruns ;
- Les textiles.

1.1.3 Déchets pris en charge par le service

		MODE DE COLLECTE		
		Déchèteries	Points d'Apports Volontaires	Collecte en bacs roulants
TYPE DE DECHETS	 ORDURES MÈNAGÈRES		✓	✓
	 PAPIERS / CARTONS		✓	
	 BOUTEILLES PLASTIQUES		✓	
	 VERRES		✓	
	Textile	✓	✓	
	Carton	✓	✓	
	 MÈTAUX	✓		
	 ENCOMBRANTS MOBILIER	✓		
	 DÈCHETS VERTIS	✓		
	 DÈBLAIS / GRAVATS	✓		
	 DÈCHETS DIFFUS SPÈCIFIQUES (DSS) PILES ET ACCUMULATEURS	✓		
	 PNEUMATIQUES	✓		
	 DEEE	✓		
	 BOIS Bois Traité	✓		
	 HUILES DE FRITURES HUILES DE VIDANGE	✓		

**Le détail des déchets diffus spécifiques est le suivant :**

- Filtre à huile ;
- Acide ;
- Base ;
- Comburant ;
- Liquide de refroidissement ;
- Liquide incinérable ;
- Produit de laboratoire ;
- Peinture / pâteux ;
- Produit phytosanitaire ;
- Batterie ;
- Aérosol.

**Il faut ajouter les flux suivants :**

- Capsule café ;
- Extincteur moins de 2 Kg ;
- Piles ;
- Lampes néon / ampoule ;
- DASRI ;
- Cartouche d'encre ;
- Radiographie.

Depuis 2020, les déchets de venaison issus de la chasse, ainsi que les animaux morts dans un accident de la route, sont collectés en déchèterie. Ils sont stockés dans une chambre froide. Cette filière a fait l'objet d'une convention avec la fédération départementale de chasse, les associations locales, l'ONF et la Région Auvergne Rhône Alpes.

De même, une benne pour le bois traité a été mis en place au début de l'année 2021.

La déchèterie des Montagnes du Giffre est aussi un point de collecte de l'association Bouchons 74.

## 1.2 Répartition des compétences

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétence « incinération » et « tri sélectif ») de la CCMG a été déléguée au SIVOM de la Région de Cluses (SYDEVAL) qui valorise énergétiquement les ordures ménagères collectées à l'Usine d'Incération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier.

Indépendamment de cela, la CCMG assure la compétence de collecte des déchets exclusivement sur son territoire. Pour assurer cette compétence, la CCMG assure certaines missions avec ses propres moyens humains et matériels (gestion en régie), et en délègue certaines à des prestataires privés via la passation de marchés publics :

		COMPETENCE	
		Collecte	Traitement
FLUX DE DECHETS	Ordures ménagères résiduelles	CCMG en régie pour les bacs CCMG déléguée à une société privée via marché public pour les semi-enterrés	SIVOM région de Cluses (SYDEVAL)
	Recyclables secs	CCMG déléguée à une société privée via marché public	SIVOM région de Cluses (SYDEVAL)
	Déchets de déchèteries	CCMG : <ul style="list-style-type: none"><li>- En régie pour le haut de quai (accueil et orientation des usagers).</li><li>- Déléguée à une société privée via marché public pour le bas de quai (transport des bennes vers centre de tri ou exutoire)</li></ul>	CCMG : <ul style="list-style-type: none"><li>- Via contractualisation avec sociétés agréées</li><li>- Déléguée à une société privée via marché public pour les matériaux non repris par des sociétés agréées</li></ul>
	Carton hors déchèterie	CCMG déléguée à une société privée	CCMG déléguée à une société privée
	Textile	CCMG déléguée à une société privée	CCMG déléguée à une société privée

Un vice-président de la CCMG est délégué à la gestion des déchets. Il anime une commission Déchets. Les délibérations sont prises en conseil communautaire.

## 1.3 Variation saisonnière

En raison du caractère très touristique du territoire et du nombre important de résidences secondaires, les volumes de déchets produits sont soumis à de fortes variations.

Les services de collecte des déchets doivent donc s'adapter en adaptant leur activité.

### 1.3.1 Service de collecte des ordures ménagères

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

<b>Saison basse</b>	<b>Saison haute hiver vacances</b>	<b>Saison haute hiver hors vacances</b>	<b>Saison haute hiver vacances</b>	<b>Saison haute hiver hors vacances</b>	<b>Saison basse</b>	<b>Saison haute estivale</b>
Fin des vacances d'été au début des vacances de Noël	Vacances de Noël	Fin des vacances de Noël au début des vacances de février	Vacances de février	Fin des vacances de février à la fermeture des stations	Dès fermeture des stations au début vacances d'été	Vacances d'été

Les collectes sont assurées les jours fériés.

### 1.3.2 Déchèterie

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

<b>Saison haute</b>	<b>Saison basse</b>
Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 avril

La déchèterie est fermée les jours fériés

### 1.3.3 Le tri sélectif

Ce service est soumis aux mêmes variations saisonnières que le service de collecte des ordures ménagères.

## 1.4 Les effectifs

Les effectifs du service de collecte des ordures ménagères ainsi que de la déchèterie oscillent entre 12 et 14 agents en fonction de la saisonnalité.

La répartition moyenne en équivalents-temps-pleins (ETP) se fait comme suit pour l'année 2021 :

	Déchèterie	Entretien	Camion OM
ETP	4	1,5	6

4 agents en arrêts de longues durées (maladie ou accident du travail) sont à remplacer.

Sans compter ces agents, le service est composé de 13,5 ETP en moyenne sur l'année, auquel s'ajoute le responsable du service à temps-plein, et un temps dédié de la direction des services techniques. De même, un agent du pôle administratif est dédié à temps-plein à la facturation de la redevance des ordures ménagères, et un temps dédié de la responsable du service.

Il faut aussi prendre en compte le temps de travail des agents de l'accueil, de la communication, des ressources humaines.

## 2 LA PREVENTION DES DECHETS

### Le saviez-vous ?

La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de leur gestion.

Tout déchet évité représente une économie de coût pour le service de gestion des déchets de la collectivité - et donc pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

**DMA** = Déchets Ménagers et Assimilés soit l'ensemble des déchets collectés par la collectivité

**OMR** = Ordures Ménagères Résiduelles soit les déchets collectés en bacs ou en conteneurs aériens ou semi-enterrés hors Collecte Sélective (**CS**) des matériaux recyclables (verre, emballages papier et plastique)

### 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Verte fixait pour objectif une réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Récemment la Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a revu cet objectif via une réduction de 15 % de ces mêmes déchets pour 2030 par rapport à 2010.

L'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 vise à se positionner par rapport à ces objectifs nationaux.

Il se calcule en multipliant le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 par 100 (10 444 tonnes hors gravats), puis en divisant par le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2010 (9 470 tonnes hors gravats). Le tonnage collecté en 2021 est de 10 396 hors gravats.

	Valeur de l'indice de réduction des déchets
Objectif fixé par la loi 2015-992 (-10% entre 2010 et 2020) :	90
Objectif fixé par la loi 2020-105 (-15% entre 2010 et 2030) :	85
<b>Résultat de la CCMG entre 2010 et 2020 :</b>	<b>110</b>
<b>Résultat de la CCMG entre 2010 et 2021</b>	<b>110</b>

Malgré une baisse de production des ordures ménagères résiduelles de 33 % (données comparées : kg/hab./an - population DGF), les autres éléments constitutifs des déchets ménagers et assimilés (Tri sélectif et déchèterie) sont en hausse, surtout au niveau de la déchèterie avec une augmentation de plus de 156 % :

	2010	2021
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	334 kg/hab.	198 kg/hab.
Recyclables secs hors verre	20 kg/hab.	22 kg/hab.
Verre	40 kg/hab.	43 kg/hab.
Déchèterie (hors gravats)	88 kg/hab.	201 kg/hab.
Carton hors déchèterie	0 kg/hab.	5 kg/hab.
Textile	0 kg/hab.	2 kg/hab.
<b>TOTAL Déchets ménagers et assimilés (DMA)</b>	<b>482 kg/hab.</b>	<b>471 kg/hab.</b>

## 2.2 Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés

**DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE** en lien avec le SIVOM de la Région de Cluses (SYDEVAL).



### Le saviez-vous ?

**25% de votre poubelle** peuvent être utilisés pour fabriquer du compost. Chez vous, vous pouvez utiliser ce procédé pour limiter le recours à l'incinération et à la déchèterie. Cette pratique permet d'obtenir un compost naturel, à utiliser dans votre jardin et aussi de réduire le poids de votre poubelle ou de limiter les transports de vos déchets en déchèterie. Et ça, c'est bon pour l'environnement !

Depuis 2009, **1 206 composteurs individuels** ont été installés sur le territoire de la CCMG, dont **79** en 2021.

**AUTOCOLLANTS STOP-PUB** sur boîtes aux lettres.  
Distribués gratuitement en accueil de la CCMG et des mairies.



### 3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

- PRE-COLLECTE



Le **respect des consignes de tri** par le consommateur fait partie intégrante de la phase de pré collecte, sur le territoire de la CCMG.

- COLLECTE



#### 3.1 Organisation de la collecte en déchèterie

La collecte en déchèterie se fait en apport volontaire. Par convention il n'existe pas de pré-collecte en déchèterie.

##### 3.1.1 Les tonnages

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants par contenant	Tonnages collectés en 2021	Kg/habitant collectés en 2021
<b>Amiante</b>	INTERDIT				
 BATTERIES	1 de 660 litres	Caisse palette	1 pour 12 085 habitants	8,09	0,67
 BOIS	2 de 35 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 6 042 habitants	964,85	79,84

Bois traité	1 de 35 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 12 085 habitants	62,34	5,16
 CARTONS	2 de 35 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 6 042 habitants	245,98	20,35
 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) + Piles, extincteurs, DMS, ampoules / néons	1 local	Caisse-palette Caisse croco	1 pour 12 085 habitants	26,24	2,17
 DÉBLAIS / GRAVATS	1 de 20 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 12 085 habitants	842,88	69,75

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants par contenant	Tonnages collectés en 2020	Kg/habitant collectés en 2020
 DÉCHETS VERTS	2 de 35 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 6 042 habitants	700,72	57,98
 DEEE	2 de 30 m <sup>3</sup> 6 de 2 m <sup>3</sup>	Benne Rack en bois et plastique	1 pour 6042 habitants 1 pour 2 014 habitants	189,62	15,69
 ENCOMBRANTS	2 de 35 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 6 042 habitants	1 383,48	114,48
 HUILES DE FRITURES	10 de 20 l	Bidon	1 pour 1 208 habitants	3,84	0,32
 HUILES DE VIDANGE	1 de 1 500 l	Cuve	1 pour 12 085 habitants	6,63	0,55
 MÉTAUX	1 de 35 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 12 085 habitants	305,92	25,31
 MOBILIER	1 de 35 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 12 085 habitants	473,58	39,19
 PNEUMATIQUES	1 de 40 m <sup>3</sup>	Benne	1 pour 12 085 habitants	54,3	4,49
Déchets de venaison	3 de 1000 l	Bacs dans une Chambre froide	1 pour 4 028 habitants	5,5	0,46
<b>TOTAL 2021 DECHETTERIE :</b>				<b>5 273,97</b>	<b>436,41</b>

### 3.1.2 Jours et heures d'ouvertures

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>	<b>Dimanche</b>
<b>Haute Saison</b>	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h	Fermée
	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	17h	
<b>Basse Saison</b>	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	Fermée
	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	

**Haute saison : Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre**

**Basse saison : Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**

La déchèterie est fermée les jours fériés.

### 3.1.3 Fréquentations des déchèteries

L'accès en déchèterie s'effectue uniquement sur présentation du PASS'DECHETS à solliciter auprès de la CCMG.

Le contrôle d'accès est en place depuis mai 2021.

<b>CATEGORIE</b>	<b>Nombre de passages</b>	<b>Proportion</b>
COLLECTIVITES	721	2%
PARTICULIERS	34112	84%
PROFESSIONNELS	5684	14%
<b>Total général</b>	<b>40517</b>	<b>100%</b>

### 3.1.4 Matériel

Pour la gestion de la déchèterie, la CCMG s'appuie sur les engins et outils suivants :

- Une tractopelle ;
- Une tasseuse de type packmat ;
- Une balayeuse à main ;
- Un souffleur ;
- Une fraise à neige ;
- Une débroussailluse ;
- Une cuve à GNR de 1 500 litres.

### 3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères

Il existe 2 types de collecte sur le territoire : la collecte en camion benne des bacs roulants et la collecte en camion grue des conteneurs semi-enterrés ou aériens.

#### 3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne

Cette collecte concerne les bacs roulants. Il existe 2 types de bacs sur le territoire : des bacs publics et des bacs privés.

	Nombre de contenants disponibles fin 2021	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants par contenant	Tonnages collectés en 2021	Kg/habitant collectés en 2021	Volume moyen des bacs en litre	Volume total bacs en m <sup>3</sup>
	1 282	Bacs roulants privés	9,43	2 845	205,6	373	478
	422	Bacs roulants publics	28,63			740	312

Les bacs privés sont collectés en porte à porte tandis que les bacs publics sont collectés en points d'apport volontaire.

L'achat et la maintenance des bacs privés est à la charge des particuliers.

L'ensemble des bacs publics du Praz de Lys, soit environ 130 bacs, a été supprimé en décembre 2021.

#### 3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue

Cette collecte concerne les conteneurs semi-enterrés et les conteneurs aériens dédiés.

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants (population INSEE) par contenant	Tonnages collectés en 2021	Kg/habitant collectés en 2021	Volume moyen en m <sup>3</sup>	Volume total en m <sup>3</sup>
	139	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 87 habitants	1 528	126	5	695

La CCMG a repris en régie la collecte en camion grue sur son territoire à partir d'octobre 2021. 19 conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères ont été mis en place fin 2021.

### 3.2.3 Fréquence de collecte

Il faut distinguer les fréquences en fonction des saisons, du type de conteneur et du flux collecté.

Il existe 3 calendriers de collecte suivant la période de l'année :

- Saison haute hivernale : des vacances de Noël à la fermeture des stations mi-avril ;
- Saison haute estivale : pendant les vacances scolaires de juillet et d'août ;
- Saison basse : le reste de l'année.

Il existe plusieurs types de conteneurs :

- Bac à roulette privé : collecté en camion benne ;
- Bac à roulette public : collecté en camion benne ;
- Conteneur semi-enterré ou aérien : collecté en camion grue.

- **Pour la collecte en camion benne les fréquences sont les suivantes :**

Bacs privés			Bacs publics		
	Fréquence	% population desservie		Fréquence	% population desservie
<b>Basse saison</b>	C1	68%	Basse saison	C1	16%
	C2	32%		C2	76%
				C3	8%
<b>Eté</b>	C1	9%	Eté	C2	66%
	C2	62%		C3	22%
	C3	25%		C4	8%
	C6	4%		C6	4%
<b>Hiver</b>	C1	30%	Hiver	C2	66%
	C2	41%		C3	22%
	C3	25%		C4	8%
	C6	4%		C6	4%

Il est à noter que la fréquence de collecte reste inchangée depuis 2018, mais le nombre de collecte par semaine a évolué en raison de l'évolution des tonnages collectés et des temps de collecte. L'évolution du nombre de collectes par semaine depuis 2020 se fait comme suit :

Saison	Avant juin 2020	De juin 2020 à décembre 2021	A partir de décembre 2021
Basse saison	9	7	5
Saison estivale	14	11	9
Saison hivernale vacances	15	13	10
Saison hivernale hors vacances	16	14	9

- **Pour la collecte en camion grue les fréquences sont les suivantes :**

Ces collectes se faisant par un prestataire, il est difficile d'établir des fréquences précises. Elles varient forcément en fonction des saisons.

### 3.2.4 Matériel roulant de la CCMG

La collecte en régie se fait à l'aide de 3 camions :

- Un camion 26 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2018 ;
- Un camion 19 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2015 ;
- Un camion 26 tonnes Man équipé d'une benne Faun datant de 2019.

Jusqu'à fin 2021 cette collecte s'est faite grâce à un camion de location (26 tonnes Scania avec grue Hiab).

### 3.2.5 Autres Equipements

- Karsher à eau chaude ;
- Aire de lavage en déchèterie ;
- Hangar pour les camions sur le site de la déchèterie.

## 3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs

### 3.3.1 Pré-collecte

Le tri des recyclables secs passe par 3 conteneurs de couleurs différentes :



### Le saviez-vous ?

Il existe 2 types de collecte sur le territoire : la collecte en camion benne des bacs roulants et la collecte en camion grue des conteneurs semi-enterrés ou aériens.

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants (population INSEE) par contenant	Tonnages collectés en 2021	Kg/habitant collectés en 2021	Volume moyen en m <sup>3</sup>	Volume total en m <sup>3</sup>
 PAPIERS / CARTONS	73	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 165 habitants	338	28	4 ou 5	348
 BOUTEILLES PLASTIQUES	75	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 161 habitants	145	12	4 ou 5	358
 VERRES	89	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 136 habitants	952	79	4	356

L'ensemble des colonnes aériennes du Praz de Lys a été retiré en décembre 2021 soit environ 20 colonnes.

### 3.3.2 Collecte en camion grue

La collecte se fait en camion grue par un prestataire.

### 3.3.3 Fréquence de collecte

Ces collectes se faisant par des prestataires, il est difficile d'établir des fréquences précises. Elles varient forcément en fonction des saisons.

### 3.4 La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire.

Il existe 8 points d'apport volontaire équipés de bennes bateau fermées de 9 m<sup>3</sup> et d'un compacteur.

La collecte est assurée par un prestataire.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2021 sont les suivants :

Commune	Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
TANINGES	Praz de Lys-Place du marché	Bennes de 9 m <sup>3</sup>	1 à 2	19,66
TANINGES	Praz de Lys-Parking Florian	Benne de 9 m <sup>3</sup>	1	
MIEUSSY	Sommand-Remontées mécaniques	Benne de 9 m <sup>3</sup>	1	5,42
MIEUSSY	Sommand-Roche Pallud	Benne de 9 m <sup>3</sup>	1	
MORILLON	Les Esserts	Benne de 9 m <sup>3</sup>	2	7,88
SAMOENS	Les Saix	Benne de 9 m <sup>3</sup>	1	5,18
SIXT FER A CHEVAL	Espace Jeux	Benne de 9 m <sup>3</sup>	1	11,50
SAMOENS	Services techniques	Compacteur	1	56,14
	<b>TOTAL</b>		<b>10 à 11</b>	<b>105,78</b>

Il est à noter que seules les bennes du Praz de Lys au niveau de la place du marché, de Sixt et le compacteur de Samoëns sont installées à l'année. Pour les autres sites, les bennes sont restées en place pendant l'été mais les quantités collectées ont été peu importantes. C'est pourquoi, au niveau de ces sites les bennes ne sont présentes que pendant la saison hivernale.

### 3.5 La pré-collecte et la collecte des textiles

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire.

Il existe 8 points d'apport volontaire équipés de bornes.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2021 sont les suivants :

Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
Mieussy-Salle des fêtes	Bornes	2	8,135
Taninges-Thézières	Bornes	2	11,945
Taninges-déchèterie	Bornes	2	9,110
Chatillon-Salle Béatrix	Borne	1	4,415
Morillon-Caton	Borne	1	4,175
Samoëns-Carrefour	Bornes	2	8,295
Samoëns-centre	Local	1	3,885
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>49,960</b>

Il est à noter que les bornes de Morillon et de Chatillon ont été installées en 2021.

### 3.6 Le service entretien

Bien que le règlement de collecte indique que l'entretien des sites est de la responsabilité des communes, la CCMG organise un service d'entretien qui assure la propreté et la maintenance des sites de points d'apport volontaire ainsi que la gestion des espaces verts du site de la déchèterie.

Ce service est doté de deux véhicules (master fourgon datant de 2015 et master plateau arrivé en 2021) ainsi que de tout l'outillage nécessaire (souffleur, pince à déchet, balai, pelle, visserie).

La CCMG investit chaque année dans des pièces de rechange pour les conteneurs ainsi que dans des nouveaux bacs à roulette.

En 2021, la CCMG a commandé **36** nouveaux conteneurs semi-enterrés et **16** colonnes aériennes.

### 3.7 Évolution de l'organisation de la collecte



La CCMG s'est inscrite depuis 2013 dans un programme de déploiement de conteneurs semi-enterrés ou aériens d'ordures ménagères. L'objectif est de basculer la majorité du territoire en apport volontaire (plutôt qu'en porte à porte) pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Ceci doit permettre d'optimiser les ressources du service pour améliorer sa qualité.

Toutefois, l'opportunité de maintenir ce programme de conteneurs dans les secteurs les plus urbanisées du territoire reste en réflexion.

*Travaux d'installation d'un conteneur semi-enterré*

Des travaux importants ont été entrepris à partir de septembre 2021 pour passer l'ensemble des points d'apport volontaire du Praz de Lys en conteneurs semi-enterrés.

36 conteneurs semi-enterrés ont donc été achetés pour une somme de 163 819,12 € TTC.

L'installation de ces conteneurs a coûté 163 878,00 € TTC.

A l'occasion de ces travaux, la collecte en bacs au niveau du Praz de Lys a été supprimée à partir des vacances de Noël 2021.

La CCMG a fait le choix de récupérer en régie la collecte en grue pour les ordures ménagères. Ce changement est intervenu en octobre 2021. La collecte s'est faite alors grâce à un camion de location en attendant l'arrivée du camion grue acheté par la CCMG.

### 3.8 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)

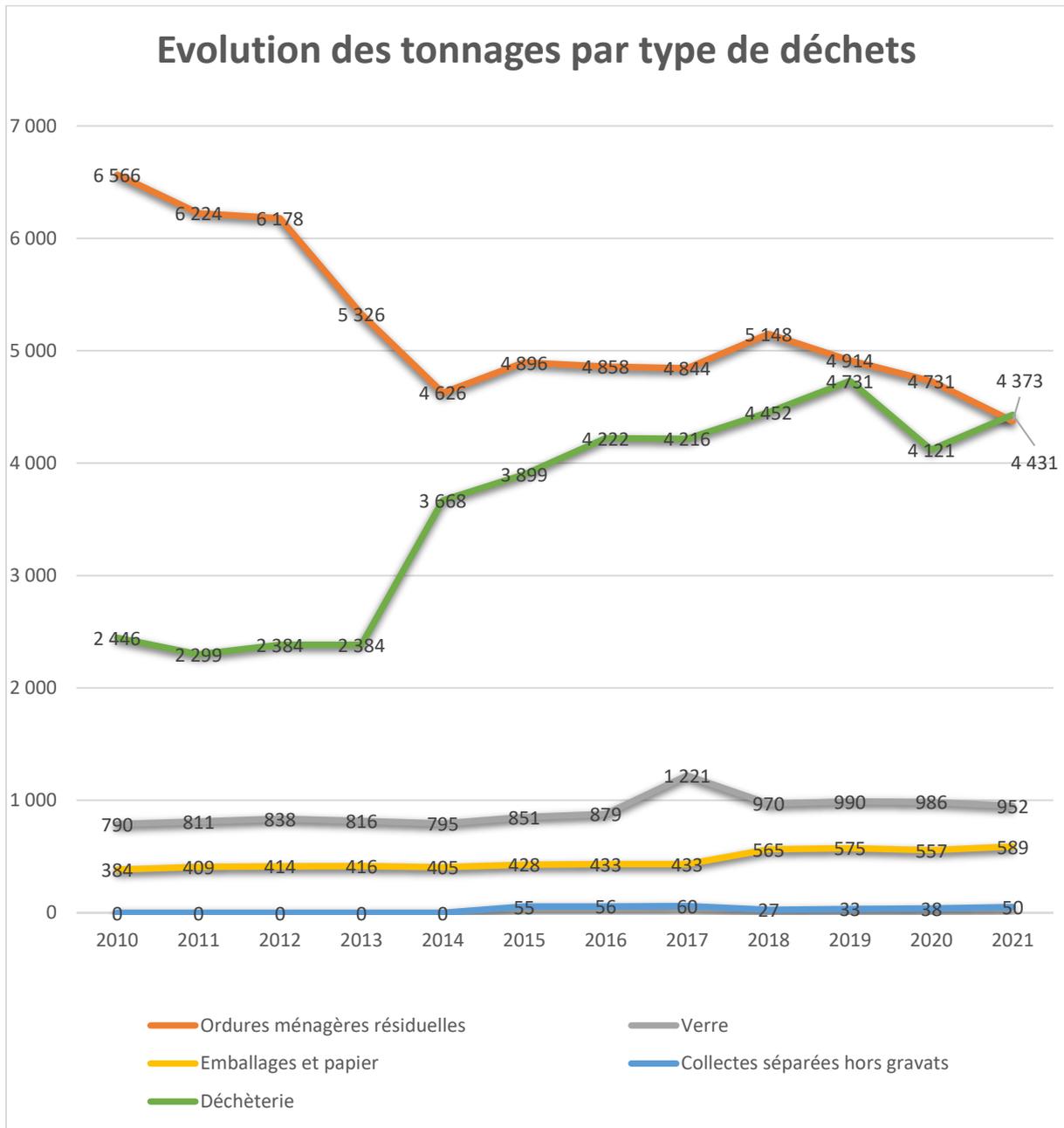
Prise en charge par la CCMG de la collecte et traitement de déchets assimilés aux déchets ménagers provenant de producteurs non ménagers

#### **SOUS RESERVE DE :**

- . Nature des déchets : doivent être assimilés aux ordures ménagères résiduelles.
- . Quantité de déchets produits : doit pouvoir être pris en charge par la CCMG sans sujétions techniques particulières.

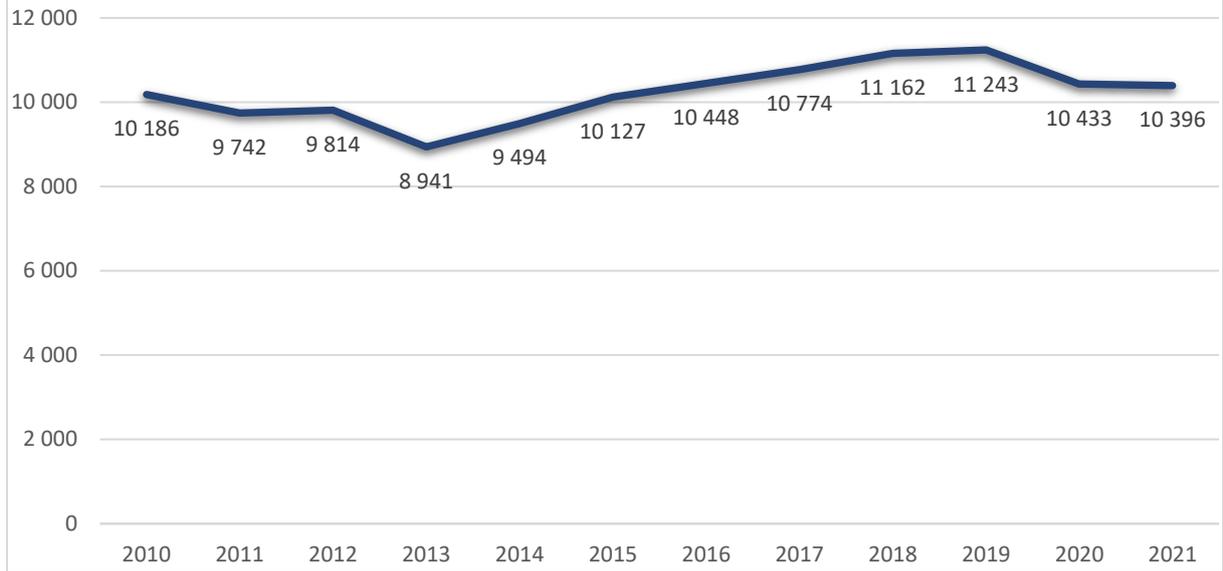
## 4 LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

### 4.1 Évolution des tonnages

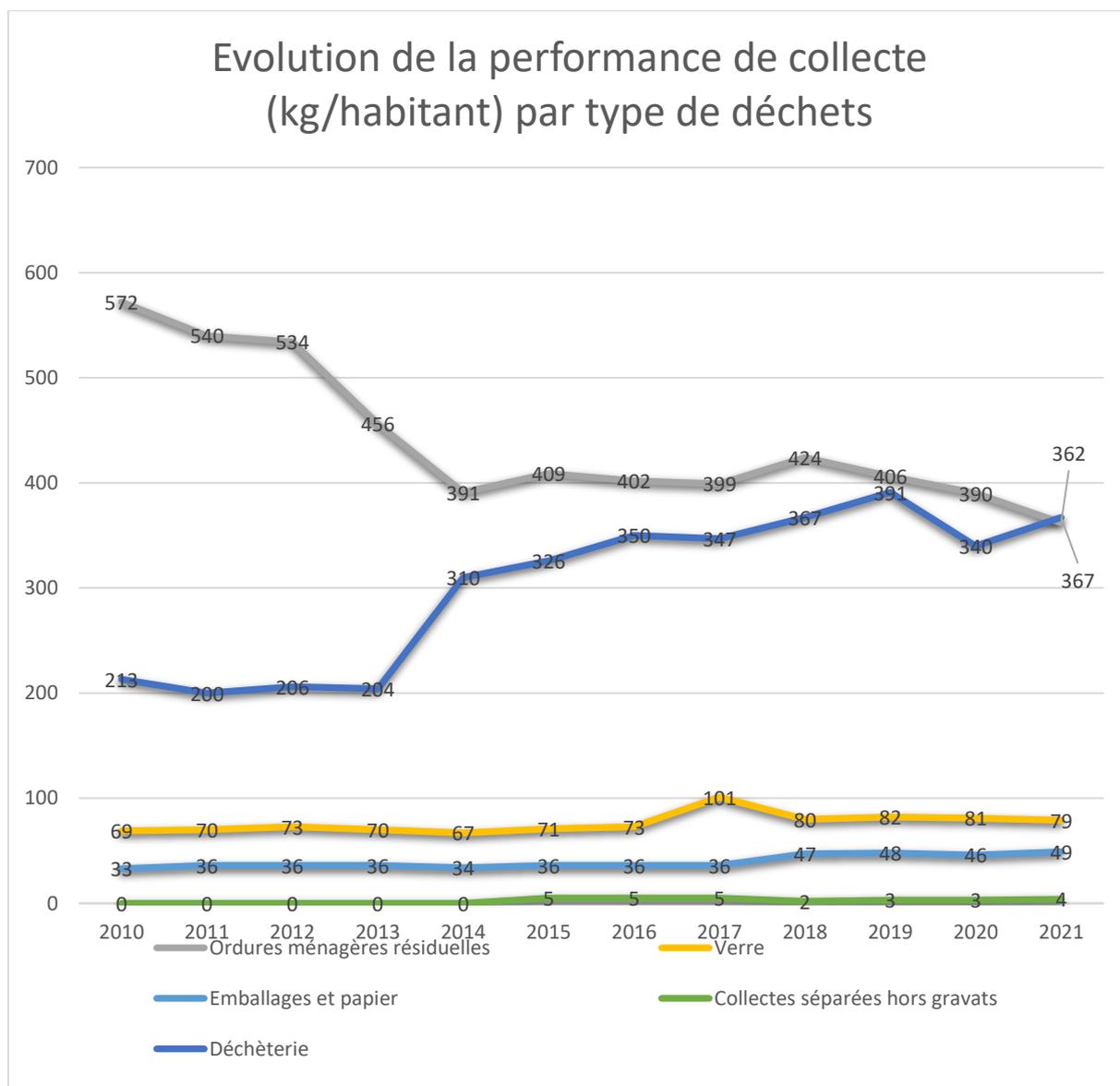


Pour la première fois le tonnage collecté en déchèterie (hors gravats) est supérieur au tonnage des ordures ménagères.

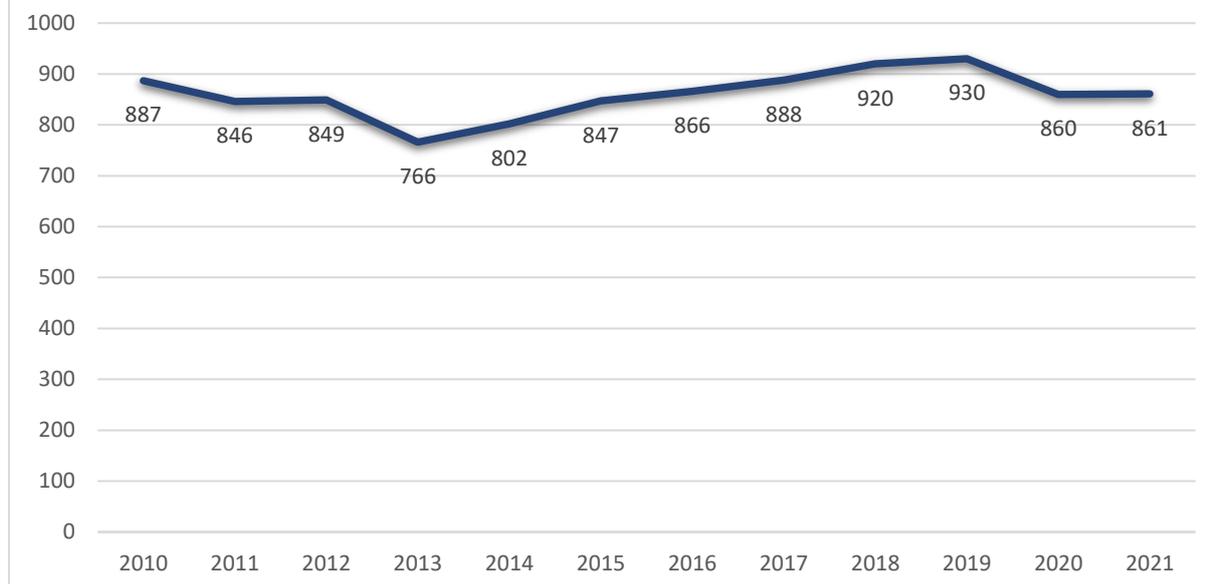
## Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



## 4.2 Performance de collecte



### Evolution de la performance de collecte (kg/habitant) des déchets ménagers assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



Cf chapitre 7-1 afin de disposer d'un comparatif avec les niveaux de performance national / régional / départemental.

## 5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN

La CCMG ayant délégué la compétence de traitement des déchets au SIVOM de la région de Cluses (SYDEVAL), l'ensemble des données liées au traitement des déchets sur le territoire sont détaillés dans leur Rapport sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers Assimilés. : <http://sivom-region-cluses.fr/telechargements/#dechets>

## 6 IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

La consommation de carburant des véhicules et des engins pour l'année 2021 ainsi que les kilomètres parcourus se répartissent comme suit :

### 6.1 Service collecte de la CCMG

Le bilan des kilomètres et de la consommation des camions bennes de la CCMG est le suivant :

2021	DT-703-HT		EV-133-BM		FD-772-AF		GRUE		LOC	VOL	TOTAUX		PU	COUT GLO
MOIS	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	LITRES	LITRES	KM	LITRES		
JANVIER	2 025	1 121,65	1 976	933,67	1 037,00	140,03	0,00				5 038	2 195,35	1,410	3 056,66 €
FEVRIER	1 625	1 013,60	1 735	848,36	1 479,00	152,91	0,00				4 839	2 014,87	1,427	2 874,71 €
MARS	665	309,57	1 376	857,42	1 935,00		0,00				3 976	1 166,99	1,513	1 742,74 €
AVRIL	809	509,29	1 197	716,06	1 405,00		0,00				3 411	1 225,35	1,509	1 849,05 €
MAI	1 656	524,11	1 179	783,96	928,00	428,08	0,00				3 763	1 736,15	1,519	2 624,97 €
JUIN	243	346,01	1 890	1 055,32	1 034,00	594,71	0,00				3 167	1 996,04	1,546	3 071,91 €
JUILLET	506	356,00	2 461	1 098,84	1 594,00	640,35	0,00				4 561	2 095,19	1,571	3 278,82 €
AOUT	481	272,31	2 304	1 311,02	1 769,00	865,40	0,00				4 554	2 448,73	1,576	3 842,05 €
SEPTEMBRE	779	387,28	1 061	590,05	1 787,00	987,51	0,00				3 627	1 964,84	1,575	3 095,56 €
OCTOBRE	798	561,46	1 178	751,05	1 127,00	531,65	0,00	387,55			3 103	2 231,71	1,664	3 714,75 €
NOVEMBRE	675	333,41	1 452	753,72	1 116,00	562,73	1 297,00	955,30			4 540	2 605,16	1,657	4 426,19 €
DECEMBRE	814	486,58	821	575,76	1 958,00	1 149,53	2 684,00	1 864,39			6 277	4 076,26	1,673	6 795,06 €
<b>TOTAUX 2021</b>	<b>11 076</b>	<b>6 221,27</b>	<b>18 630</b>	<b>10 275,23</b>	<b>17 169,00</b>	<b>6 052,90</b>	<b>3 981,00</b>	<b>3 207,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50856</b>	<b>25756,64</b>	<b>1,553</b>	<b>40 372,47 €</b>
<b>TOTAUX 2020</b>	<b>24 000</b>	<b>12 032,48</b>	<b>18 422</b>	<b>9 843,57</b>	<b>17 642,00</b>	<b>9 499,51</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 064</b>	<b>31 375,56</b>	<b>1,41</b>	<b>43 185,24 €</b>
<b>DIFFERENCE</b>	<b>-12 924</b>	<b>-5 811,21</b>	<b>208</b>	<b>431,66</b>	<b>-473,00</b>	<b>-3 446,61</b>	<b>3 981,00</b>	<b>3 207,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-9 208</b>	<b>-5 618,92</b>	<b>0,14</b>	<b>-2 812,77</b>
	<b>-53,85%</b>	<b>-48,30%</b>	<b>1,13%</b>	<b>4,39%</b>	<b>-2,68%</b>	<b>-36,28%</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>-15,33%</b>	<b>-17,91%</b>	<b>10,10%</b>	<b>-6,51%</b>

La totalité des kilomètres parcourus est de 50 856, pour une consommation globale en carburant de 25 756 litres. Le nombre de kilomètres parcourus est en baisse de 15 % par rapport à 2020. La consommation a baissé, sur la même période, de 18 %.

### 6.2 En déchèterie

Pour le tassage des bennes les agents utilisent une tractopelle et une tasseuse type packmat. Pour l'année 2021, la consommation de ces deux engins représente 1 730 litres de GNR.

### 6.3 Service pré-collecte de la CCMG

Les deux véhicules consacrés à la pré-collecte ont parcouru 18 668 km en 2021 soit une augmentation de 32 % par rapport à 2020.

La consommation de carburant a été de 2 224 litres en 2021 soit une augmentation de 68 % par rapport à 2020.

#### **6.4 Autres engins**

En 2021, le Karsher haute pression servant au nettoyage des véhicules a consommé 98 litres de GNR.

Il faut aussi rajouter les petits appareils tels que les souffleurs, les tondeuses et les débroussailleurs qui ont consommé 280 litres de carburant.

#### **6.5 Service en délégation**

Pour la collecte des OMR en grue la société ORTEC avance pour 2021 les chiffres suivants :

- 24 000 km parcourus ;
- 15 000 litres de gasoil.

Absence de données pour le prestataire du tri sélectif.

## PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

### 7 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

#### 7.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

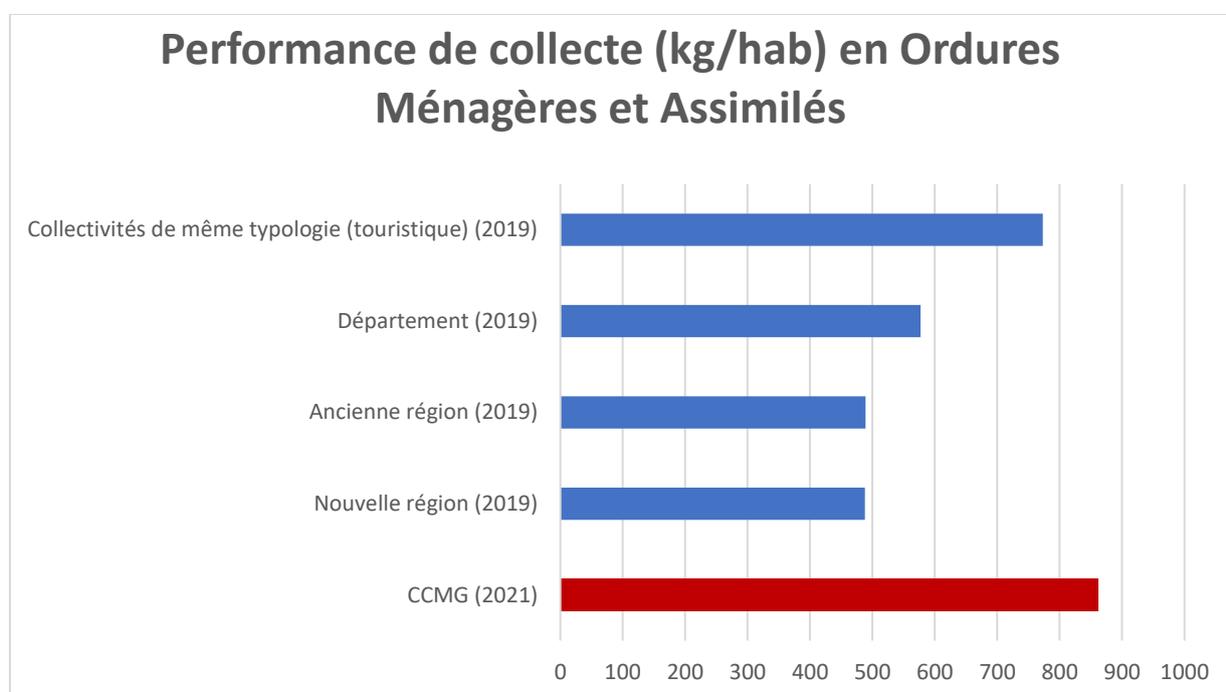
#### ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – RESTITUTION

Année 2021	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	CARTONS Hors déchèterie	Textile
<b>Fréquence</b>	C1 à C6	-	-	-	1 déchèterie Régie Société privée Sous contrat CCMG	C1 à C2	C0,5 à C1
<b>Collecte et contenants</b>	1 704 bacs en régie 139 CAV Société privée	AV 89 CAV Société privée sous contrat CCMG	AV 73 CAV Société privée sous contrat CCMG	AV 75 CAV Société privée sous contrat CCMG		11 CAV Société privée sous contrat CCMG	11 CAV Société privée sous contrat CCMG
<b>Transport</b>	Régie/ Société privée	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG			
<b>Traitement</b>	Incinération gérée par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par sociétés privés sous contrat CCMG	Géré par société privée sous contrat CCMG	Géré par société privée sous contrat CCMG

#### POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE - RESTITUTION

Année 2021	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchèteries (hors gravats)	CARTONS Hors déchèterie	Textile
<b>Population desservie</b>	12 085	12 085	12 085	12 085	12 085	12 085	12 085
<b>Tonnage</b>	10 395	4 373	952	483	4 431	106	50
<b>Kg/hab. CCMG</b>	861	362,00	79	40	367	9	4
<b>Kg/hab. Données nationales (2021)</b>	525	249	40	52	201	-	-
<b>Kg/hab. Données zones touristiques (2021)</b>	758	315	59	58	230,5	-	-
<b>Ecart / ratio national</b>	64%	45%	98%	-23%	83%	-	-
<b>Ecart / ratio zones touristiques</b>	14%	15%	34%	-31%	59%		

Autres données de performance de collecte :				
	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables secs	Déchèteries (hors gravats)
Kg/hab. Nouvelle région (2019)	488	226	84	176
Kg/hab. Ancienne région (2019)	489	271	91	213
Kg/hab. Département (2019)	577	280	90	207
Kg/hab. Collectivités de même typologie (touristique) (2019)	768	332,5	109,5	253



La CCMG présente une performance globale de production de Déchets Ménagers Assimilés bien supérieure à celle nationale, régionale, et de collectivités de même typologie.

Des écarts notables apparaissent sur 2 flux :

- Les **déchets issus du tri sélectif** : la collecte exclusivement en apport volontaire pouvant induire un moindre effort de l'usager dans le geste de tri, cet élément pourrait expliquer l'écart de **moins 23%** entre la performance de collecte de la CCMG et la performance nationale pour le tri hors verre.
- Les **déchets issus des déchèteries** : le taux d'équipement en déchèterie de la CCMG est nettement supérieur à la moyenne nationale (12 085 hab./ déchèterie pour la CCMG, 14 474 hab./ déchèterie en moyenne nationale). Ceci peut expliquer une performance de collecte de la CCMG de **plus 59%** par rapport à celle nationale.

La CCMG reste difficile à comparer en raison de sa forte variation de population entre la saison haute et la saison. Il faudrait plus se baser sur la population DGF pour réduire les écarts avec les ratios nationaux.

## 7.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Entreprise	Nature prestation		Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel 2021 des prestations en k€TTC	Évolution 2021/2020
TRIGENIUM	Collecte des matériaux du Tri sélectif		Marché public 1 an *4	14/09/2022	187,16	
EXCOFFIER	Transport et traitement des déchets de déchèteries	Totalité des flux	Marché public 1 an *4	14/09/2022	596	
Chablais Service Prestation	Lavage de contenants de collecte	Bacs roulants	Hors marché		4,8	
		Conteneurs Tri sélectif	Marché public 1 an *3	14/09/2022	17,43	
Ortec	Collecte des ordures ménagères	Semi-enterrés et colonnes aériennes	Marché public 1 an *4	23/10/2021	102	
	Lavage de contenants de collecte	Semi-enterrés et colonnes aériennes			14,47	
Manjot	Camion grue		Marché	23/02/2022	311,83	
Elis	EPI		Contrat	23/03/2025	30,25	

### Évènements importants de 2021 :

- Non renouvellement du marché de collecte et de lavage des semi-enterrés et colonnes aériennes pour les ordures ménagères avec ORTEC.
- Passage en régie pour la collecte des ordures ménagères en grue.
- Acquisition d'un camion grue 312 000 € TTC

### Principaux investissements réalisés en 2021 :

- Travaux et études d'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés d'ordures ménagères pour un montant d'environ 163 878 € TTC.
- Acquisition de conteneurs semi-enterrés pour un montant d'environ 163 819 € TTC.
- Acquisition de conteneurs aériens pour un montant d'environ 40 000 € TTC.
- Acquisition d'un master Renault Polybenne pour un montant de 37 000 € TTC.
- Acquisition d'une cuve à AD blue pour un montant de 5 671,5 € TTC.
- Fin des travaux de la déchèterie pour un montant d'environ de 190 000 € TTC.

## 8 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

### 8.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Libellé fonction	Dépenses d'investissement En € TTC	Dépenses de fonctionnement En € TTC	TOTAL
Collecte Ordures Ménagères	106 974,91	1 579 246,81	1 686 221,72
Collecte Sélective	217 968,69	473 981,78	691 950,47
Déchèteries	192 449,15	936 802,94	1 129 252,09
Autres services	0	67 311,77	67 311,77
<b>TOTAL</b>	<b>517 392,75</b>	<b>3 057 343,30</b>	<b>3 574 736,05</b>

### 8.2 Coût aidé du service public et niveau de financement

#### Coût aidé du service public :

C'est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'**ensemble des charges** (structure, communication, prévention, collecte, traitement, amortissements, etc.) qui affecte le service, **déduction faite des produits** (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

#### Financement du service public :

Il **regroupe les contributions des usagers et les impôts** directement affectés au service public de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

#### **COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT :**

	Euros HT arrondis	Euros HT / habitants
<b>Coût aidé du service public</b>	<b>2 575 423</b>	<b>213,11</b>
<b>Niveau de financement dont :</b>	<b>2 903 286</b>	<b>240,24</b>
<b>. Contribution des usagers :</b>		
TEOM	/	/
REOM	2 903 286	240,24
Redevance spéciale et facturation des usagers	/	/
<b>. Contributions des collectivités</b>	/	/
Écart entre coût et financement en Euros	327 863	27,13
Écart entre coût et financement en %		-13%

## 9 STRUCTURE DU COUT

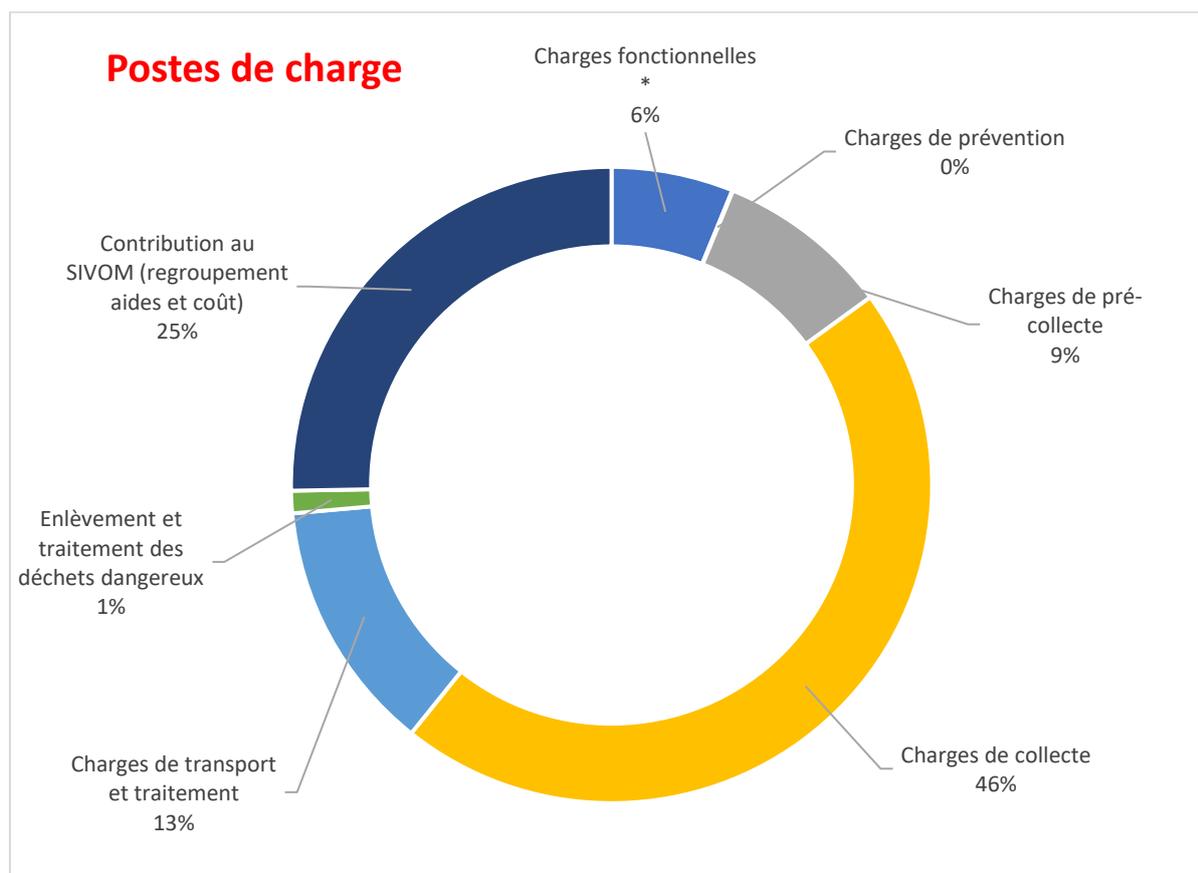
### 9.1 Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (investissements annualisés au sens de la méthode ADEME d'expression des coûts).

#### POSTES DE CHARGES 2,90 M€

Postes de charges	En Euros HT
Charges fonctionnelles *	217 035
Charges de prévention	2 340
Charges de pré-collecte	274 280
Charges de collecte	1 159 887
Charges de transport et traitement Des déchets non dangereux	403 922
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	59 442
Contribution au SIVOM (regroupement aides et coût)	662 418
<b>Total charges</b>	<b>2 898 704</b>

\* Charges de structure + charges de communication



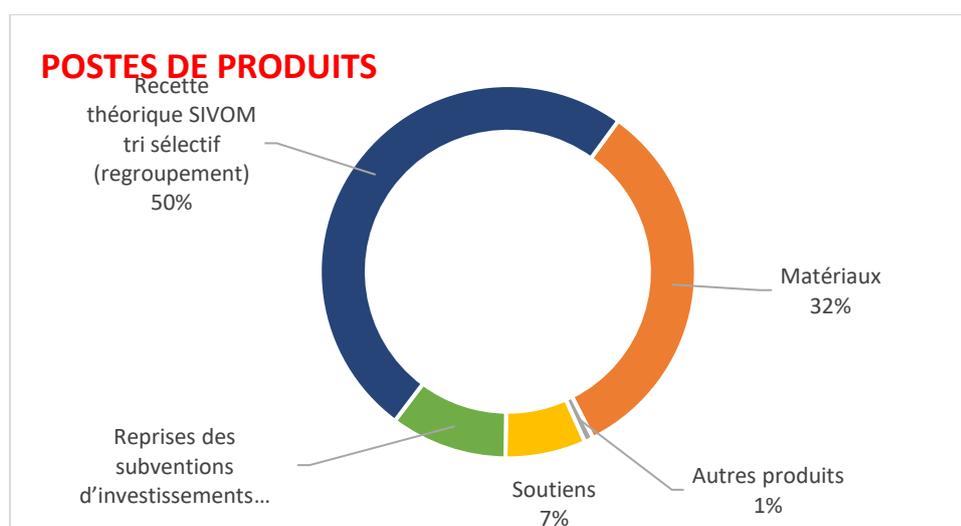
Le poste de charge le plus important est celui lié aux charges de collecte.

La contribution au SIVOM de la Région de Cluses (SYDEVAL) correspond à une différence entre le coût de l'incinération et les aides/produits perçus par le SIVOM.

## 9.2 Nature des produits

### POSTES DE PRODUITS 0.3 M€

	En Euros HT
<b>Produits industriels dont :</b>	107 602
. Matériaux	105 081
. Autres produits	2 521
<b>Soutiens</b>	22 354
<b>Aides, dont :</b>	32 530
. Reprises des subventions d'investissements	32 530
<b>Recette théorique SIVOM tri sélectif (regroupement)</b>	<b>160 795</b>
<b>Total produits</b>	<b>323 282</b>



Les produits principaux sont issus de la vente de matériaux en déchèterie.

Les produits principaux sont issus de la vente de matériaux en déchèterie.

La recette théorique du SIVOM est une recette calculée à partir des reversements effectifs et d'un coût théorique du tri à la tonne.

Il faut noter les sommes reversées par le SIVOM de la Région de Cluses via reversement au prorata des tonnages des aides versées par l'éco-organisme CITEO au titre de la reprise des déchets issus du tri sélectif.

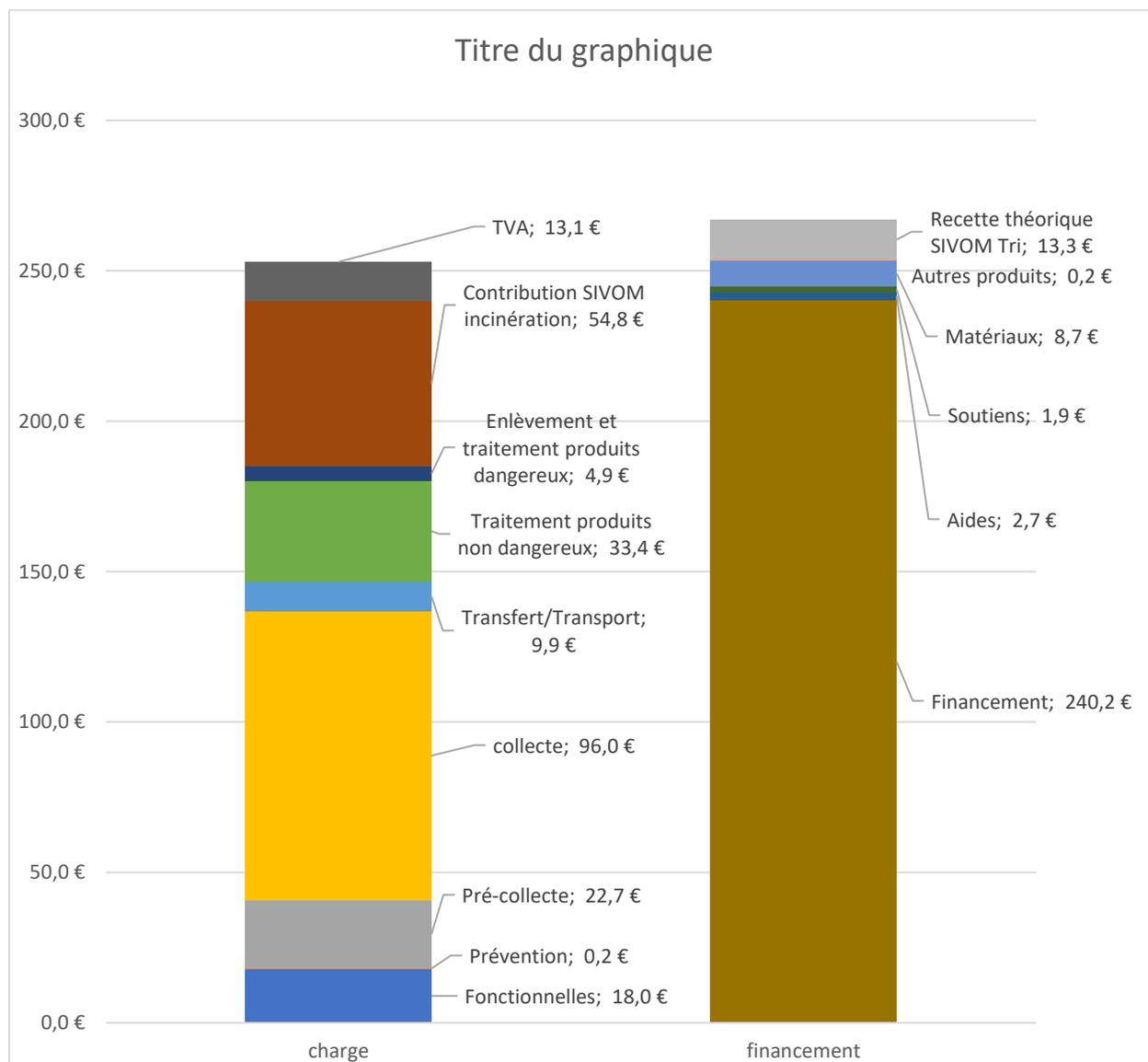
#### Détail des soutiens par éco-organisme (source hors matrice) :

Eco-organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2021
Ecomobilier	Mobilier	12 152 €
OCAD3E	Équipements électriques et électroniques	15 302 €
ECODDS	Déchets Dangereux des ménages	0 €

#### Montant détaillé des ventes de produits par flux de déchets (source hors matrice) :

Organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2021
Excoffier	Ferraille	50 007 €
Excoffier	Carton déchèterie	32 921 €
Excoffier	Carton hors déchèterie	14 502 €
Excoffier	Batteries	3 146 €

### 9.3 Répartition des charges, des produits et du financement



Les charges prépondérantes sont celles liées à la collecte / pré-collecte et celles liées au reversement auprès du SIVOM pour l'incinération des déchets.

Les ventes de matériaux, soutiens, aides et autres produits permettent de couvrir les charges à hauteur de 13,5 €/hab., ce qui est quasiment équivalent aux recettes théoriques du SIVOM pour le tri sélectif.

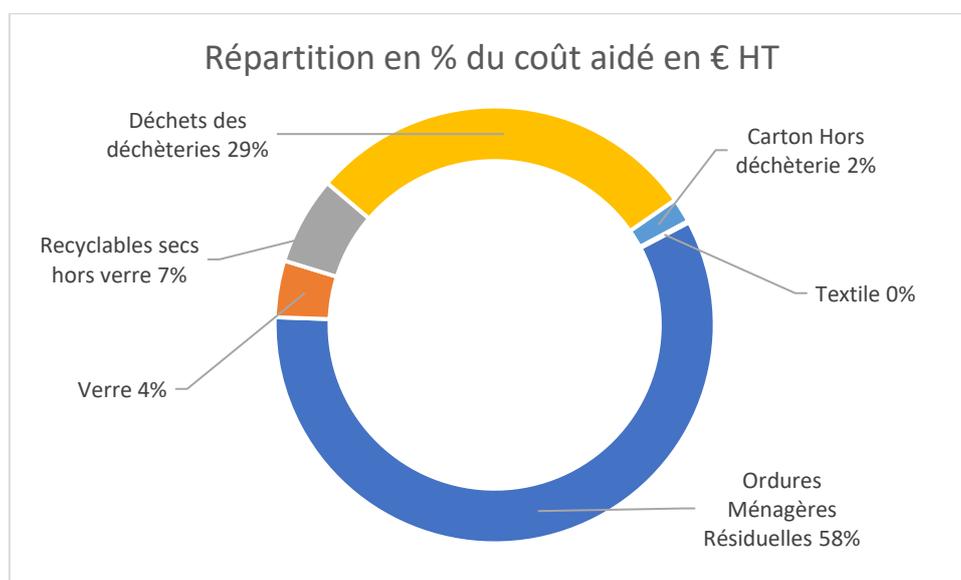
Le financement (240,2 €/hab.) est équivalent à l'ensemble des charges cumulées (239,86 €/hab.).

## 10 COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

### 10.1 Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

#### **PART RELATIVE DU COUT AIDE PAR FLUX DE DECHETS :**

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT arrondi	1 502 309	107 925	167 322	748 227	46 645	2 732	2 575 423



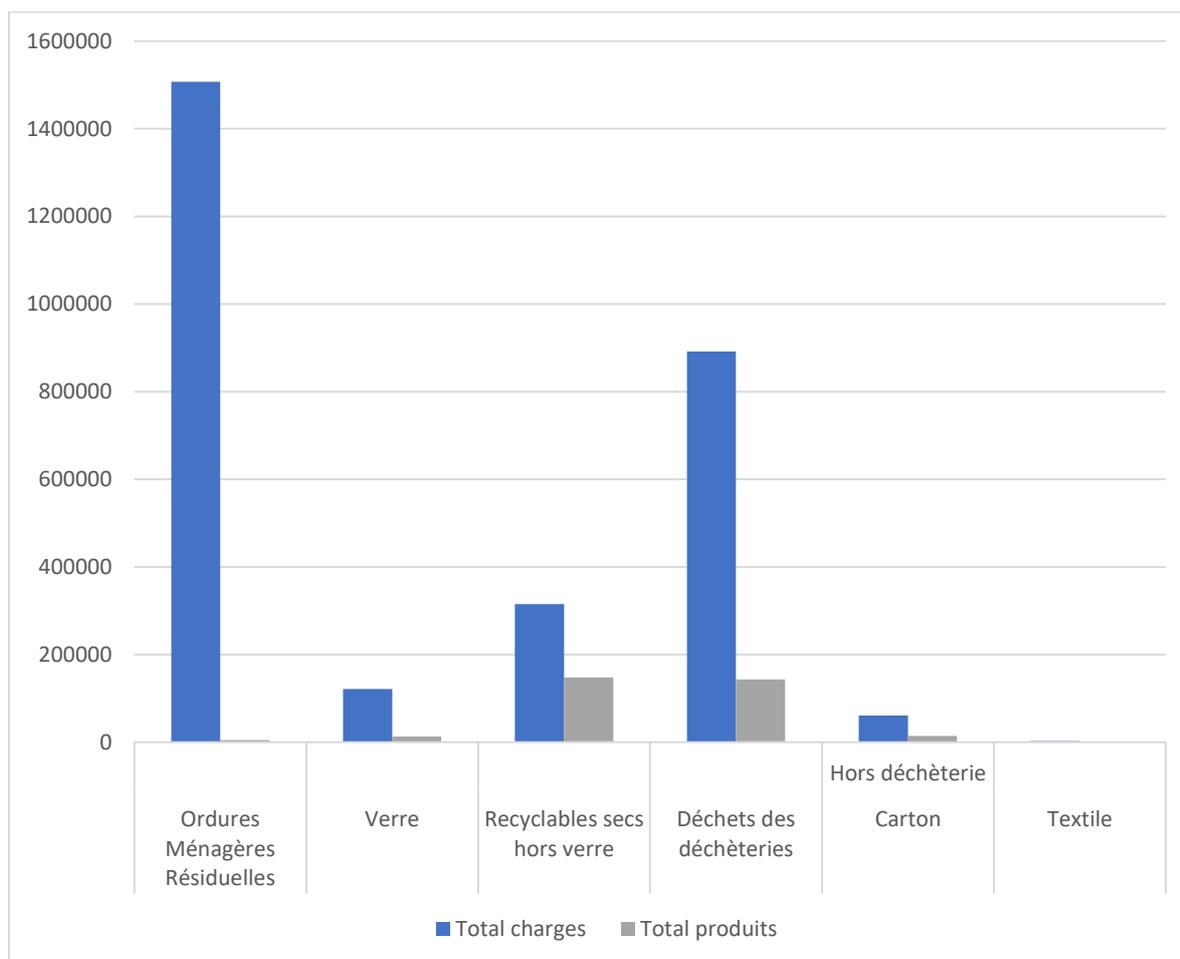
En termes de coûts, ce sont les ordures ménagères, puis les déchets des déchèteries qui représentent près de 90 % du coût du service public.

A noter toutefois que le poids du coût des ordures ménagères est plus important (58% du coût aidé) pour un tonnage quasiment équivalent à celui de la déchèterie.

## 10.2 Couverture des charges par les produits par flux

### PART RELATIVE DES PRODUITS PAR FLUX

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
<b>Total charges (en €HT)</b>	1 507 074	121 039	315 032	891 667	61 155	2 736	2 898 704
<b>Total produits (en €HT)</b>	4 505	13 113	147 709	143 440	14 510	4	139 696



Les flux les plus marqués par les produits sont les déchets de déchèteries et les déchets recyclables hors verre. Pour le rachat de l'énergie produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères : le produit de cette vente est agrégé aux coûts de traitement ainsi qu'aux charges fixes du SIVOM.

Taux de couverture des charges par les produits :

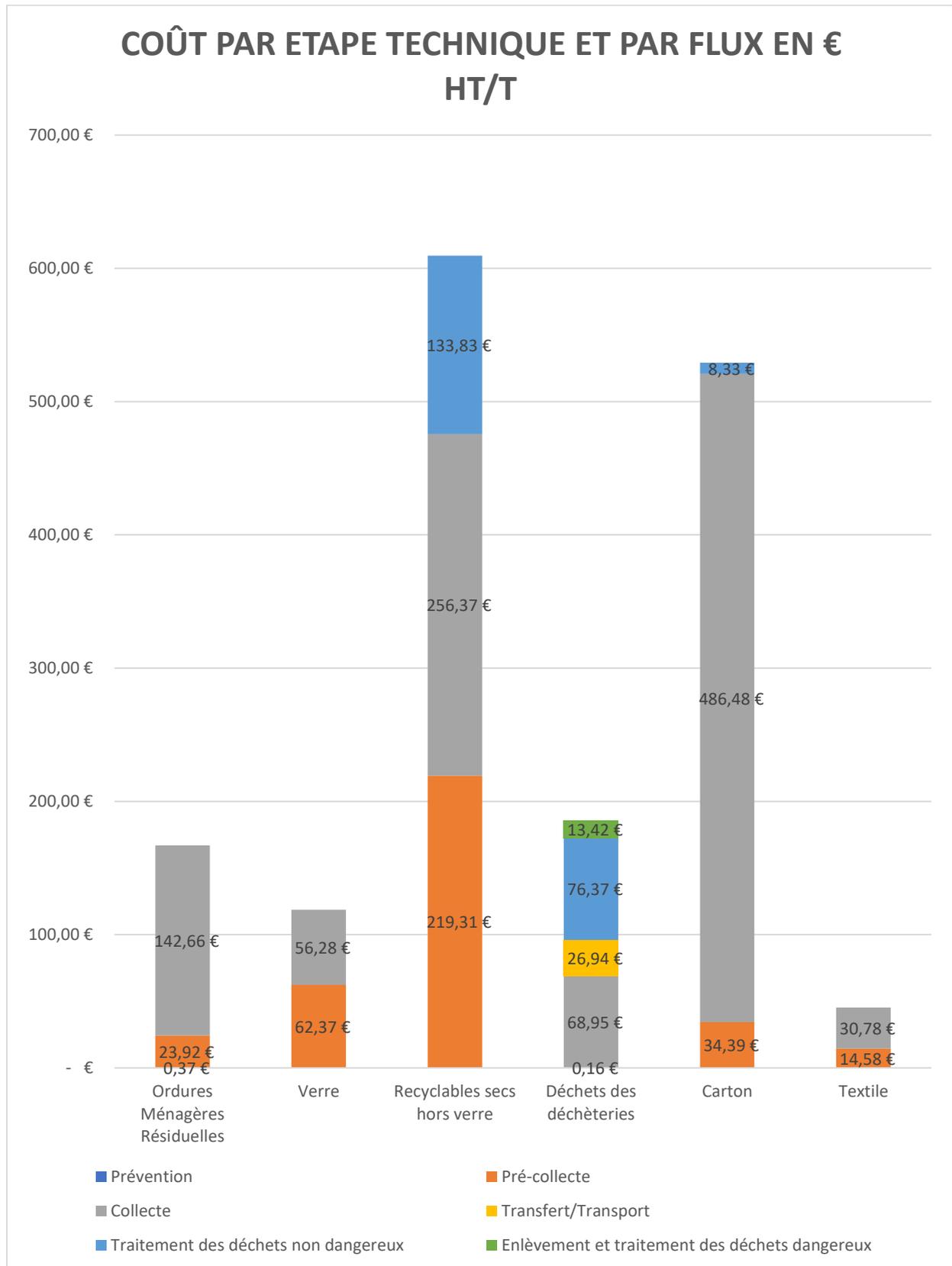
- Quasiment nul pour les ordures ménagères résiduelles
- 11 % pour le verre
- 47 % pour les recyclables secs hors verre
- 16 % pour les déchets des déchèteries
- 24 % pour le carton hors déchèterie
- 0% pour le textile.

### 10.3 Coût des différents flux

#### COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX EN € POUR L'ANNEE 2021

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT / tonne	343,60	113,37	346,42	168,86	440,05	54,66	247,76
Coût aidé en € HT / hab.	124,33	8,93	13,85	61,91	3,86	0,23	213,11

## 10.4 Répartition des charges par flux et par étape technique

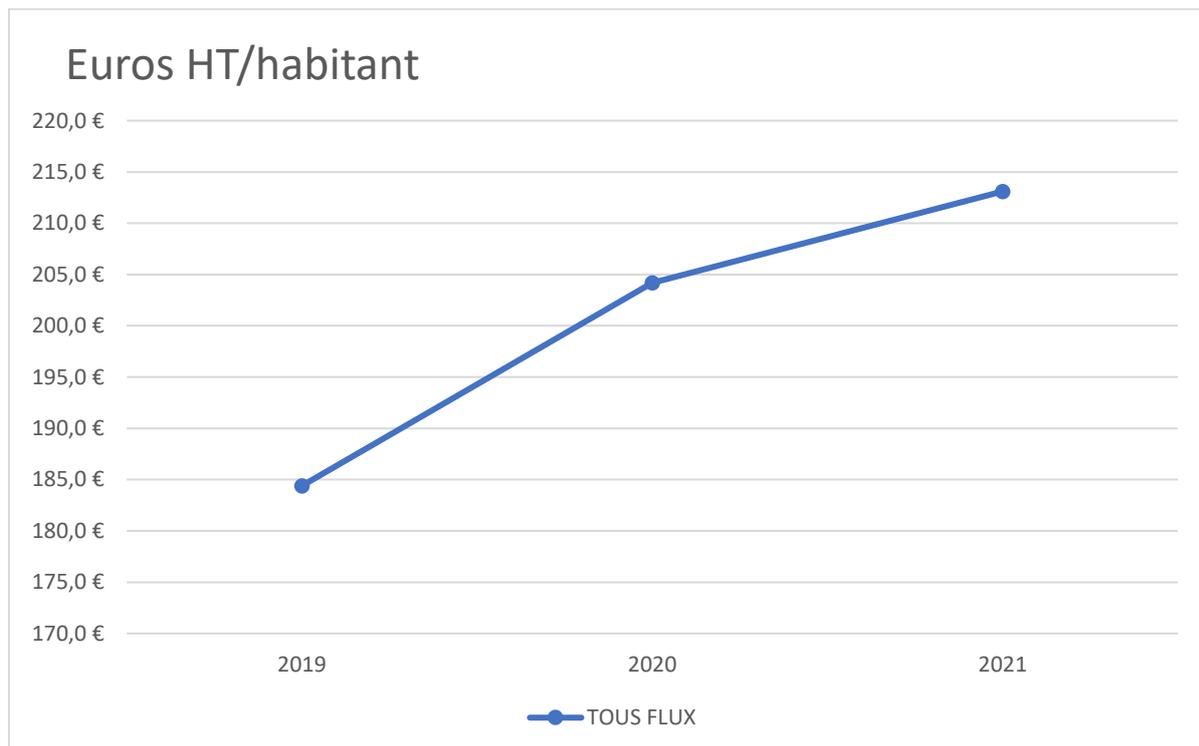


## 11 ÉVOLUTION DES COÛTS

### 11.1 Évolution des coûts tous flux confondus

#### ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2021

	Euros HT/habitant
Coût aidé 2019	184,4
Coût aidé 2020	204,2
Coût aidé 2021	213,1

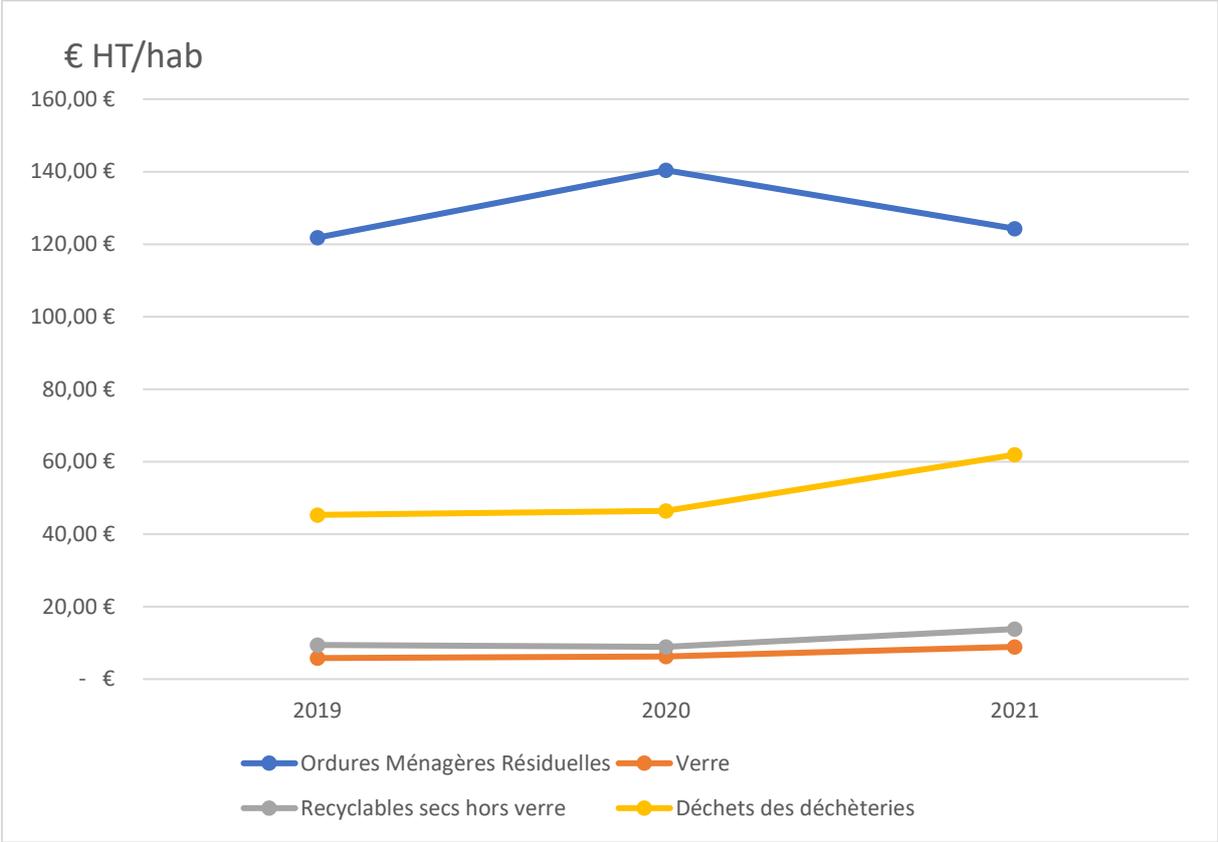


L'augmentation importante des coûts à compter de 2020 s'explique par le coût de la nouvelle déchèterie.

### 11.2 Évolution des coûts par flux

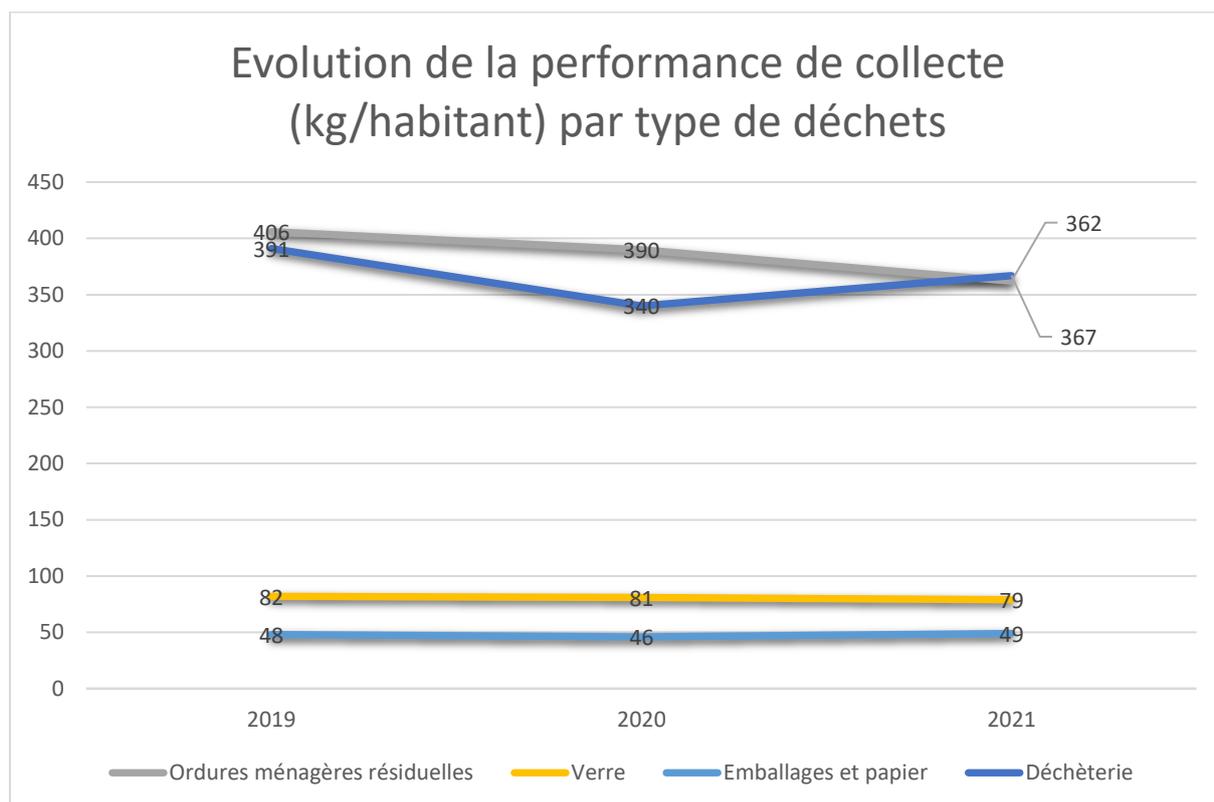
#### ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2021

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	121,8	5,8	9,4	45,3
Coût aidé 2020	140,4	6,2	8,9	46,4
Coût aidé 2021	124,3	8,9	13,8	61,9



## ÉVOLUTION DES QUANTITES COLLECTEES EN KG / HABITANTS DE 2019 A 2021

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Quantité collectée 2019	406	82	48	391
Quantité collectée 2020	390	81	46	340
Quantité collectée 2021	362	79	49	367



Le coût par habitant **pour les ordures ménagères résiduelles** reste relativement stable depuis 2019 malgré une baisse de la production de ce type de déchet par habitant. Ceci peut s'expliquer par la mise en œuvre du programme de conteneurisation et de l'investissement lié aux nouveaux locaux en déchèterie : l'impact à la hausse du coût à la tonne dû à ces équipements est compensé par la baisse de production des ménages.

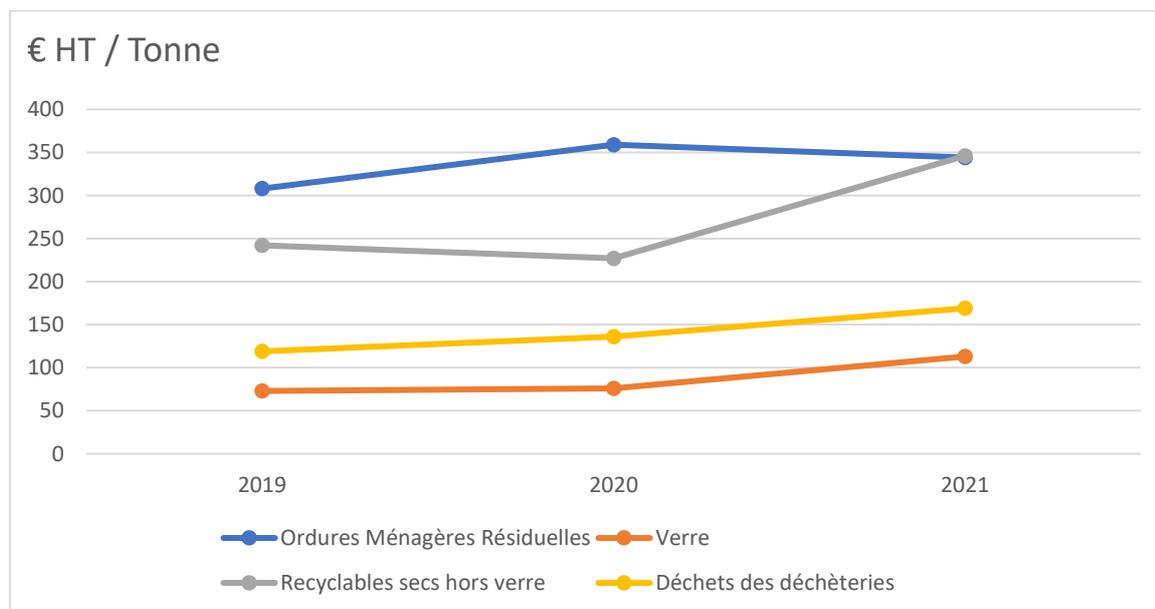
Le coût par habitant **pour les recyclables secs** est stable depuis 2019 via l'effet cumulé d'une légère hausse des quantités collectées par habitant, associé à l'impact de l'équipement en conteneurs enterrés.

Le coût par habitant **pour les déchets de déchèteries** augmente en 2021. La hausse globale des coûts en déchèterie (expliquée au paragraphe suivant) pour cette année impacte donc défavorablement le coût ramené à l'habitant. De plus les calculs des ETP ont été revus et reportent plus de charges sur la déchèterie.

### 11.3 Évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

#### ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / TONNE DE 2019 A 2021

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	308	73	242	119
Coût aidé 2020	359	76	227	136
Coût aidé 2021	344	113	346	169



Le coût à la tonne des **ordures ménagères résiduelles** est en légère augmentation. Cette hausse est liée aux investissements de la déchèterie. Le pic en 2020 s'explique par la répartition des ETP en fonction des services. Les ETP autrefois consacrés à la collecte des OM ont été transférés vers la déchèterie et surtout le service d'entretien (pré-collecte). C'est la raison pour laquelle les coûts de pré-collecte ont largement augmentés entre 2020 et 2021.

Le coût à la tonne des **déchets de déchèteries** augmente également sensiblement. Ceci s'explique par l'augmentation des coûts de traitement et de certains flux couteux comme les encombrants ou le bois. Il faut aussi prendre en compte les amortissements des travaux de la nouvelle déchèterie.

Le coût à la tonne des **déchets recyclables secs hors verre** augmente fortement. Ceci s'explique par l'augmentation des coûts de collecte de notre prestataire.

# SYNTHESE

Informations - clés	Indicateurs 2021	Évolution par rapport à 2020
<b>Territoire desservi</b>	8 communes 22 055 habitants (population DGF) Activités assurées en régie : collecte des ordures ménagères en bacs, gestion du haut de quai des déchèteries Activités déléguées à une société privée : collecte des recyclables secs et des ordures ménagères en grue, gestion du bas de quai des déchèteries	-138 habitants (population DGF) en 2021 par rapport en 2019
<b>Répartition des compétences</b>	Compétence collecte : CCMG Compétence traitement (ordures ménagères et tri sélectif) : SIVOM de la Région de Cluses (SYDEVAL)	/
<b>Prévention des déchets</b>	Mise à disposition de composteurs Distribution d'autocollants « Stop pub »	/
<b>Tonnages collectés (tout type de déchets collectés)</b>	10 396 tonnes soit - OMR = 4 373 tonnes - Déchèterie hors gravats = 4 432 tonnes - Verre = 952 tonnes - Tri hors verre = 483 tonnes - Cartons hors déchèterie : 106 tonnes - Textiles : 50 tonnes	-0,5% en 2021 par rapport à 2020
<b>Structure des coûts</b>	Coût du service public : 213 € HT/habitant Financement : 240 € HT/ habitant	Coût du service public : + 9 €/habitant Financement : + 12 €/ hab. en 2021 par rapport à 2020.
<b>Coût des différents flux de déchets</b>	Ordures ménagères résiduelles : 1 507 074 € HT Déchets des déchèteries : 891 667 € HT Recyclables secs hors verre : 315 032 € HT Verre : 121 039 € HT CARTONS hors déchèterie : 61 155 € HT Textile : 2 736 € HT	Ordures ménagères résiduelles : - 194 282 €HT Déchets des déchèteries : + 246 787 € HT Recyclables secs hors verre : + 79 761 €HT Verre : + 28 250 €HT CARTONS hors déchèterie : + 30 305 €HT Textile : + 1 281 €HT
<b>Évènements marquants</b>	Les stations en 100 % points d'apport volontaire	Fin des travaux de la déchèterie



## Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières  
74440 Taninges

**04 50 47 62 00**

[accueil@montagnesdugiffre.fr](mailto:accueil@montagnesdugiffre.fr)



**Restez en contact !**



sur notre site internet :

**[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)**



sur notre page Facebook :

**[www.facebook.com/montagnesdugiffre/](https://www.facebook.com/montagnesdugiffre/)**